

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication de communications reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Mars 1876.

ÉLECTION DE PONTIVY.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE MUN.

Les journaux, à quelque opinion qu'ils appartiennent, nous apportent le témoignage de l'impression profonde produite à la Chambre par le discours de M. de Mun. C'est, du reste, un document important, et nous croyons qu'il sera lu avec intérêt :

Messieurs,

Je viens répondre au rapport que vous avez entendu hier, au sujet de mon élection, et j'espère vous montrer que les conclusions en sont mal fondées et inopportunes.

Je ne reviendrai pas sur le récit que M. le rapporteur vous a fait de la manière dont la protestation s'est produite, de la manière dont elle a été soutenue et des incidents qui sont survenus au cours de la discussion. Vous en avez assez entendu pour remarquer que cette protestation n'a pas été le fruit d'un élan spontané de la part d'électeurs indignés par des manœuvres évidemment coupables, qu'elle s'est produite huit jours après l'élection, de la part d'un candidat évincé dès le premier tour de scrutin et qui dès lors s'était retiré de la lutte. Je ne reviendrai pas davantage sur les faits particuliers qui ont été allégués contre mon élection. Je vous demande seulement la permission de prendre acte de cette déclaration du rapport qu'aucun d'eux ne peut m'être imputé personnellement. M. le rapporteur aurait pu ajouter qu'aucun d'eux n'a paru au 7^e bureau de nature à fixer son attention. Il l'a d'ailleurs suffisamment indiqué en vous disant que les faits allégués se rapportent presque tous à l'ordre général.

Pourtant il est un d'entre eux sur lequel

M. le rapporteur a un peu plus insisté ; je veux parler de la fausse nouvelle du désistement de M. l'abbé Cadoret, qui aurait été répandue dans l'arrondissement de Pontivy dans les jours qui ont précédé le deuxième tour de scrutin. J'ai deux mots à dire sur cette question.

Premièrement, la fausse nouvelle dont on parle n'a été ou du moins on affirme qu'elle n'a été répandue que dans une seule commune, dans laquelle M. l'abbé Cadoret a obtenu, au deuxième tour de scrutin, 4 voix de moins qu'au premier tour.

Secondement, on vous a rappelé que la fausse nouvelle de ce désistement avait été annoncée par un certain nombre de journaux bonapartistes de Paris, et on vous a lu l'extrait d'un de ces journaux.

Eh bien, messieurs, il me semble qu'il y a là une indication de la cause toute naturelle qui a pu motiver cette fausse nouvelle, et qu'il n'y a aucune raison d'y chercher cette pression ecclésiastique que M. le rapporteur s'est plu à voir dans toute cette affaire.

Personne n'ignore qu'au cours de la période électorale un certain nombre de journaux ont essayé d'établir — au deuxième tour de scrutin — un accord entre les candidats monarchistes. Je n'ai pas à apprécier la pensée de cet accord en lui-même, mais il est tout simple d'expliquer la nouvelle dont nous parlons par le langage de ces journaux plutôt que d'y chercher des causes mystérieuses.

Pour ma part, je décline toute responsabilité dans une campagne entreprise par des journaux sur lesquels il serait puéril de m'attribuer quelque action. J'ajoute que la *Correspondance Havas* a publié une note, reproduite dans la plupart des journaux, et démentant toute intention de désistement de la part de M. l'abbé Cadoret. Je me sers à mon tour de cet argument pour dire que si la fausse nouvelle a été répandue par les journaux de Paris, dont je ne saurais être responsable, le démenti a été reproduit par les mêmes journaux, et que par conséquent tous les électeurs ont été mis au courant de

la véritable situation des choses. Au reste, la polémique engagée dans la presse locale jusqu'au dernier moment prouve surabondamment que personne dans l'arrondissement de Pontivy ne supposait que M. l'abbé Cadoret eût cessé de prendre part à la lutte.

J'ai hâte, Messieurs, d'arriver aux faits de l'ordre ecclésiastique qui forment la base du rapport et qui ont motivé de la part de votre 7^e bureau la demande d'enquête parlementaire.

Ces faits se réduisent : 1^o à une lettre signée de Mgr l'évêque de Vannes ; 2^o à un certain nombre de lettres émanées de quelques personnalités ecclésiastiques, au premier rang desquels se place Son Eminence Mgr le cardinal archevêque de Paris ; 3^o enfin, à une décoration dont il a plu au Souverain-Pontife de m'honorer au cours de la lutte.

Rapprochant ces divers documents, y ajoutant les déclarations confuses qu'ont faites les personnes entendues par le 7^e bureau sur la participation plus ou moins active qu'auraient prise à l'élection des membres du clergé, y ajoutant encore les suppositions gratuites qu'on a voulu faire sur les causes qui avaient amené la fausse nouvelle du désistement de M. l'abbé Cadoret, et sur sa résolution de ne point comparaître devant le 7^e bureau, votre rapporteur vous a montré la trame d'une vaste conspiration cléricalle savamment ourdie, qui menace la sécurité de l'Etat et que le devoir de la Chambre est de percer à jour.

C'est là singulièrement élargir la question, et nous voilà tout à coup transportés, d'une simple vérification de pouvoir, dans le grand débat engagé entre les catholiques et leurs adversaires.

Pour ma part je ne saurais m'en plaindre, bien que ce soit un excès d'honneur pour moi, et je n'hésite pas à m'engager sur le terrain où il a plu au 7^e bureau de nous conduire.

J'examinerai d'abord les faits eux-mêmes et ensuite les conséquences qu'on en a tirées.

Et d'abord il y a la lettre de Mgr l'évêque de Vannes qui est, je crois, pour tout le monde, le fond même de la question. Dans quelles conditions se produit cette lettre ? Est-ce au premier tour de scrutin ? Assurément non. Et c'est là, je vous prie de le remarquer, un des arguments qui, à mon sens, doivent plaider mieux en faveur de sa parfaite légitimité.

Au premier tour de scrutin, trois candidats sont en présence : deux laïques et un prêtre ; l'évêque du diocèse n'intervient pas. Il ne fait, à ce moment de la lutte, qu'un seul acte public ; il adresse, à l'ouverture de la lutte électorale, au clergé de son diocèse, une lettre pastorale dans laquelle il recommande aux membres de ce clergé « de ne pas traiter, dans la chaire, des questions politiques et encore moins des questions personnelles. »

Au second tour de scrutin, la situation change absolument. L'un des candidats laïques s'est retiré, et il ne reste plus en présence que deux candidats : l'un est un prêtre, l'autre est un laïque ; celui-ci se présentant, ainsi que M. le rapporteur a bien voulu le rappeler, comme un soldat de l'Église catholique.

Eh bien ! en présence de cette situation, ne sentez-vous pas que la responsabilité de Mgr l'évêque de Vannes était gravement et profondément engagée ; que du moment où, dans son diocèse, un prêtre venait se présenter au suffrage des électeurs revêtu de ses insignes ecclésiastiques, qu'il parcourait ainsi l'arrondissement, ne sentez-vous pas qu'il y avait pour ces populations chrétiennes une présomption toute naturelle que ce candidat était le candidat de Mgr l'évêque de Vannes ?

Au milieu de ces populations catholiques, un prêtre venant se porter à la députation ne pouvait, ne devrait avoir qu'un seul caractère, le caractère catholique, et par conséquent il devait être le candidat de l'évêque. L'évêque, en intervenant, fait comprendre que M. l'abbé Cadoret n'est pas son candidat. Quant aux raisons qui ont pu déterminer, de la part de Mgr l'évêque de Van-

10

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SOUFFRANCE ET PROGRÈS.

(Suite.)

En voyant leur camarade recueilli et soigné chez le fabricant, tandis qu'eux mouraient de faim, ils se demandaient s'ils n'avaient pas été ses dupes ; si Landry ne s'était pas servi d'eux pour s'avancer dans les bonnes grâces du maître ; si le sentiment du devoir, le respect dû à la propriété qu'il leur avait prêché si souvent, n'étaient pas d'habiles prétextes pour masquer son ambition. Les doutes devenaient certitude dans l'esprit de beaucoup.

— Il visait à être contre-maître, disait l'un, et il a fait de nous son marche-pied.

— Il se moque bien de notre crédulité, disait l'autre, à présent que sa femme, sa fille et lui sont hébergés et choyés chez M. Jacquinet.

— C'est un intrigant, un faux frère, ajoutait un troisième ; nous aurions dû nous en méfier. Ravageot avait raison.

— Le Belge, du moins, voulait la justice pour tous ; et il n'y a rien gagné que d'aller en prison, lui !

Quelques voix rares s'élevaient cependant pour défendre Landry.

— Non ! non ! il ne nous a pas trompés ; et s'il nous a menés à la bataille, c'est lui qui a reçu les premiers coups. Il était partout où il y avait du risque. C'était comme un lion : il se serait fait écharper cent fois. Que voulez-vous ? c'est son idée à lui. Comme il dit : plutôt jeûner que voler, plutôt mourir que faillir !

— Et quant à être chez le fabricant, comment aurait-il pu aller ailleurs, puisqu'il était plus d'à demi-mort ? Ne savez-vous pas qu'il a reçu la balle que Ravageot tirait à bout portant sur madame Jacquinet ? Sans le père Loup, qui a détourné le fusil, l'affaire de la bourgeoisie était faite.

— A propos du père Loup, le voilà pris au piège. C'est dommage ! Le Belge lui avait monté la tête. Au fond, il est plus rageur que méchant.

— Ma foi, je ne le plains pas d'être en prison ; il y a son pain eût.

— Oui. Entre ces quatre murs-là on n'est pas forcé de coucher ses enfants en plein jour, comme je l'ai fait tout à l'heure, pour ne pas les entendre orier la faim. Au moins quand ils dorment ils se taisent.

— Comme dit le proverbe : qui dort dine. Mais

le proverbe ment, je le sens à mon estomac.

— Et demain ? Ce sera encore pis, demain !...

— Et penser que ce gueur de Landry en a à la bouche que veux-tu. Ah ! si je le tenais !

Tandis que ces propos circulaient dans la cour des Rosiers où s'étaient réunis, selon la coutume, le peu d'ouvriers qui habitaient encore la Petite-Pologne, Landry parut à l'entrée de la ruelle qui conduisait chez lui. Il était si pâle et si défait, qu'un sentiment de pitié étouffa la colère des plus vindicatifs.

— Ah ! te voilà, Landry ! s'écrièrent les ouvriers ; tu ne nous as donc pas tout-à-fait oubliés chez le fabricant ?

— Il se lève aujourd'hui pour la première fois, dit sa femme ; et malgré le médecin, malgré moi, malgré tout le monde, il a voulu venir. Ne voyez-vous pas qu'il n'a pas la force de se tenir debout ?

Plusieurs ouvriers coururent chercher une chaise et rapportèrent un vieux fauteuil à moitié dépaillé. Landry s'assit pour reprendre haleine.

— Mes amis, mes camarades, vous avez bien souffert, je le vois, dit-il en promenant ses regards attristés sur les visages amaigris. J'ai trop tardé à venir prendre ma part de vos misères ! Mais, Dieu merci, elles touchent à leur fin !

— La fabrique rouvre ? s'écrièrent les ouvriers.

— Oui ; et voilà un à-compte sur la paie, dit Landry en tirant les deux sacs qui chargeaient ses

poches. Partagez en frères, mais n'oubliez pas les absents.

— C'est juste, dirent-ils.

Le plus âgé fit les parts et mit de côté un tiers de la somme pour ceux qui pouvaient revenir ou être acquittés.

— Et les salaires ?... Es-tu sûr que les salaires ne seront pas réduits ? demandèrent-ils à Landry.

— Je l'espère.

— Alors, vive la joie ! au diable le chagrin !

Et ces mêmes hommes, si abattus, si soupçonneux l'instant d'avant, ne pouvaient contenir leurs transports, et entouraient Landry, se disputant à qui le soutiendrait, à qui le conduirait jusqu'à sa maison.

Plusieurs l'y avaient devancé, et après avoir rangé l'intérieur, l'attendaient sur le seuil pour lui souhaiter la bienvenue. Il y arriva porté en triomphe dans le vieux fauteuil, heureux et ranimé par le bonheur de tous.

Les enfants, accourus au bruit, suivaient en chantant et sautant, ne se souvenant plus qu'ils avaient faim. L'espérance avait dilaté tous les cœurs et ramené la gaieté, d'autant plus expansive qu'elle succédait à de longues angoisses.

Tandis que la Petite-Pologne changeait ainsi de face, madame Jacquinet plaidait près de son mari la cause de leurs communs défenseurs.

Retenu sur sa chaise longue par un accès de

nes, cette intervention, permettez-moi de vous le dire, messieurs, il n'est pas de mon devoir de vous les faire connaître, et je ne crois pas qu'il soit du rôle de l'Assemblée de chercher à les pénétrer. Il y a là une question des rapports d'un évêque avec un prêtre; ce n'est pas à nous qu'il appartient de savoir pour quelles causes.

Mgr l'évêque de Vannes a cru devoir engager sa responsabilité en disant à ses diocésains : Le prêtre qui se présente au milieu de vous, malgré l'apparence qui devrait vous conduire à croire qu'il est mon candidat, n'est pas mon candidat. (Très-bien ! sur plusieurs bancs à droite et au centre.)

Voilà le caractère de la lettre de Mgr l'évêque de Vannes, voilà le fait qui ressort de ses déclarations.

Il y ajoute, à la vérité, une déclaration de sympathie en ma faveur; cette déclaration est nette et fermement accentuée, mais il y a lieu ici de faire une première observation.

Du moment que Mgr l'évêque de Vannes ne patronne pas mon concurrent, c'est assez dire que je lui suis agréable. Du fait même du désaveu adressé à M. l'abbé Cadoret résulte naturellement le témoignage de la sympathie de Mgr l'évêque de Vannes en ma faveur. Il accentue cette marque de sympathie, j'en conviens volontiers, d'une manière qui est un grand honneur pour moi. Et c'est là ce que vous lui reprochez.

Vous lui reprochez d'avoir dit : Celui qui vient au milieu de vous se disant candidat catholique est, en effet, agréable à l'évêque de votre diocèse et il souhaite son succès. Voilà ce que vous incriminez. Jecrois que vous n'en avez pas le droit, parce qu'en agissant ainsi, Mgr l'évêque de Vannes a fait acte de personne publique, et que c'est là un droit que vous ne pouvez lui dénier. Vous n'avez pas le droit de faire d'un évêque — on l'a dit à cette tribune en paraissant le mettre en doute, mais je le répète en l'affirmant — vous n'avez pas le droit de faire d'un évêque un fonctionnaire. Vous aurez beau faire, vous aurez beau vouloir assimiler un évêque à un préfet, vous n'y parviendrez pas. (Rumeurs sur divers bancs à gauche. — Marques d'assentiment à droite.)

Il y a contre les arguments que vous pourriez employer quelque chose de plus fort que toutes les paroles, il y a des sentiments qui sont au fond du cœur de tous les hommes qui appartiennent à une croyance quelconque; pour ceux-là, vous ne ferez jamais qu'un homme revêtu d'un caractère sacré soit seulement un fonctionnaire.

Vous ne ferez jamais que cet homme puisse être assimilé à un préfet; vous ne ferez jamais qu'il agisse en vertu d'une circulaire lui traçant ses obligations. (Rumeurs à gauche.)

Quelques membres à droite. — Laissez parler !

M. le comte de Mun. — Du moment que l'évêque a jugé dans sa conscience qu'il avait le droit d'intervenir, il en avait le droit. (Exclamations à gauche.) Il n'a fait, je le répète, qu'user du droit qui appartient à toute personne publique de manifester ses sympathies pour tel ou tel candidat, et je m'étonne

de voir partir des marques d'improbation de ces bancs (l'orateur désigne la gauche) où l'on doit se rappeler mieux que partout ailleurs qu'au cours de la période électorale l'honorable M. Gambetta est intervenu dans un des arrondissements de Paris... (Exclamations et applaudissements ironiques à gauche.)

Je le répète, messieurs, je m'étonne que vous refusiez à un évêque le droit que vous reconnaissez à un membre de l'ancienne Assemblée nationale. Et si vous me dites qu'un évêque a dans son diocèse une bien plus grande influence que ne peut avoir un député, je vous répondrai que vous avez vous-mêmes si souvent célébré la discipline de votre parti, que je croirais faire injure à un des principaux d'entre vous en croyant que son intervention, quand il daigne la donner, n'a pas été décisive. (Très-bien ! sur plusieurs bancs à droite. — Mouvements en sens divers.)

On a encore, messieurs, dans l'ordre des faits ecclésiastiques, signalé une lettre du cardinal-archevêque de Paris. En cherchant à justifier la lettre de Mgr l'évêque de Vannes, j'ai donné des arguments que je puis reproduire au sujet de la lettre de Mgr l'archevêque de Paris.

J'ajouterai que cette lettre n'a paru dans les journaux du département que le dimanche 5 mars, le jour même du scrutin, et que par conséquent elle n'a pu influencer que d'une manière fort douteuse sur les résultats du scrutin.

On a parlé encore d'une décoration que j'ai reçue du Souverain-Pontife. Je ne mentionnerais pas ce fait, si on n'avait prétendu me confondre en produisant à cette tribune une lettre dans laquelle je me félicitais moi-même de la distinction qui m'était accordée.

Eh bien, il n'y a rien là dont je rougis : il n'y a rien dont je sois embarrassé de convenir. Oui, j'ai écrit, en effet, que je me félicitais d'avoir reçu ce témoignage de distinction, et j'ai cru que c'était un titre de recommandation auprès d'une population chrétienne et fermement attachée au chef suprême de l'Eglise catholique. (Rumeurs à gauche. — Très-bien ! à droite.)

Un membre à gauche. — Précisément ! c'était une recommandation !

M. le comte de Mun. — Permettez-moi de vous le dire aussi, sans vouloir établir des rapprochements qui assurément, vous le pensez bien, ne sont pas dans ma pensée, quand j'entends dire contre mon élection qu'à cause de cette décoration je suis le candidat officiel de Rome, et que vous ne voulez pas des candidats officiels venus de l'étranger, permettez-moi de vous le dire, ce n'est pas vous qui devriez faire cette objection quand il y a encore sur les murs de Paris des affiches où Garibaldi recommande aux Parisiens ses candidats officiels. (Applaudissements et rires sur plusieurs bancs à droite. — Interruption à gauche.)

Enfin le dernier, le principal grief élevé dans l'ordre ecclésiastique contre mon élection, c'est la participation active du clergé à mon élection, qui aurait fait en chaire des sermons en ma faveur et aurait

agi de cent manières différentes sur les électeurs.

En ce qui concerne les sermons, j'affirme que dans aucune chaire mon nom n'a été prononcé, et quant au reste, je prétends encore que là les membres du clergé sont absolument dans leur droit. (Vives protestations à gauche.)

Un membre à gauche. — La prétention est très-précise.

M. le comte de Mun. — Je prétends encore que là les membres du clergé n'excèdent pas leurs droits lorsqu'ils font acte de simples citoyens en se mêlant à la lutte électorale. (Bruyantes réclamations à gauche.)

Un membre à gauche. — Comme des magistrats sur leur siège.

M. le comte de Mun. — On vous a dit, à l'encontre de cette opinion, que les prêtres, étant salariés par l'Etat, n'avaient pas le droit de prendre parti dans les luttes électorales. Je répète pour les curés et les vicaires ce que je disais tout-à-l'heure pour les évêques. Vous aurez beau faire, vous ne parviendrez pas à en faire de simples fonctionnaires; vous ne ferez pas que, parce que vous leur donnez un salaire qui, après tout, n'est qu'une indemnité... (Interruptions à gauche. — C'est vrai ! sur plusieurs bancs à droite.) vous ne ferez pas qu'ils soient tenus à la même abstention que vous imposez à ces fonctionnaires. C'est une opinion qui, encore une fois, est partagée par tous les hommes appartenant à une croyance.

Il y a dans le prêtre un caractère plus élevé que celui que vous voulez lui donner, qui fait de lui le guide et le conseiller naturel des consciences confiées à sa charge, et qui le met au-dessus de l'accusation que vous voulez diriger contre lui.

Mais j'en ai fini avec l'examen des faits particuliers, et il me tarde d'arriver aux conclusions qu'on en a tirées.

On a dit, rapprochant tous ces faits, établissant un lien mystérieux entre ma profession de foi, l'appui que le clergé m'avait donné et l'origine qu'on a supposée à ma candidature, on a dit qu'il y avait là toute une conspiration cléricale; et c'est sur ce point, plus encore que sur mon élection, qu'on vous a demandé de faire une enquête. Or, je viens vous le dire très-simplement : l'enquête est toute faite, et je vais vous aider moi-même à la compléter.

Oui, j'ai été hautement patronné par Mgr l'évêque de Vannes. Oui, j'ai déclaré que, si ce patronage ne m'avait pas été accordé, je n'aurais pas accepté la candidature qui m'était offerte. Oui, encore, j'ai été accueilli par tout le clergé morbihanais avec des témoignages d'affection dont je reste fier. Oui, on a fait effort en ma faveur; oui, on a mis en œuvre tous les moyens légitimes pour me faire réussir... (Interruptions à gauche.) et ce faisant, je prétends qu'on n'a rien fait qui ne fût naturel et légitime... (Très-bien ! à droite.) : naturel, parce que je me présentais dans ce pays fermement chrétien comme candidat catholique, annonçant l'intention de prendre les enseignements de l'Eglise comme règle de ma vie politique; légitime, parce que je m'annonçais encore comme résolu à prendre en toutes circonstances la

goutte, suite naturelle des agitations de la mémorable nuit où il s'était cru pillé, dévalisé, ruiné, M. Jacquinet n'avait point encore donné l'ordre de reprendre les travaux; mais il songeait avec inquiétude que l'époque de livrer les commandes approchait.

La prière de sa femme ne pouvait donc venir plus à propos.

Cependant, il jugea de sa dignité de ne point lui octroyer sur l'heure sa demande. Il prit un jour pour y réfléchir. Informé par le contre-maître Bruno que le nombre des ouvriers disponibles était réduit des trois quarts, il vit la possibilité de suivre ses premiers plans sans léser trop d'intérêts, et même avec l'apparence de la générosité.

En effet, en admettant les femmes et les enfants pour remplacer ce qui lui manquait d'hommes, il occupait tout le monde, et opérait une véritable baisse de salaire contre laquelle personne ne réclamerait.

Rassuré sur les suites de son humanité, M. Jacquinet s'y livra avec ostentation.

Il proclama très-hautement sa longanimité, et consentit même à réclamer, près du procureur du roi, en faveur du père Loup, qui avait sauvé sa femme d'une mort certaine.

L'ouvrier fut élargi en même temps que le mécanicien anglais avec lequel il avait été arrêté, et qui, furieux d'avoir subi huit jours d'emprisonne-

ment pour quelques coups de pied et de poing donnés à bonne intention, partit en toute hâte, jurant qu'il ne resterait pas une minute de plus dans un pays où l'on respectait si peu les nobles lois du pugilat.

La fabrique se rouvrit. Grâce à la bienveillante intervention de madame Jacquinet, le père Loup et quelques autres mutins repentants se mêlèrent à leurs anciens camarades et rentrèrent avec eux : les ateliers s'emplirent, et les choses reprirent leur train accoutumé. La self-acting mule put marcher et dépêcher mécaniquement sa besogne sans causer trop d'ombrage aux travailleurs de chair et d'os.

La crise était passée; tout semblait aller au mieux, lorsqu'un beau matin le fabricant lut dans le journal la description d'une machine anglaise encore plus perfectionnée que la sienne.

De ce moment, sa prospérité lui parut illusoire. C'était là sans doute le secret du bon marché qu'il avait cru faire en achetant la mule : celui qui la lui avait vendue savait sûrement quelque chose de cette nouvelle invention.

Lui, M. Jacquinet, si fin, si rusé en affaires, avait été joué par plus fin que lui. C'était une pensée insupportable : il en perdit le boire et le manger; après dix jours d'insomnie, il se décida à passer le détroit, et aller demander des dommages et intérêts à celui de ses confrères qu'il accusait de l'avoir

dupé.

Il partit, mais pour ne plus revenir. Un peu tranquillisé sur la nouvelle machine, qui n'existait encore qu'en projet, il se rendait de Manchester à Liverpool par le chemin de fer, lorsqu'en sortant trop vite d'un wagon, le pied lui manqua; il tomba, et périt écrasé par la locomotive d'arrière qui poussait le convoi.

IX.

UNE RÉFORME.

La nouvelle de cette mort imprévue jeta la consternation parmi les ouvriers. M. Jacquinet n'avait jamais été pour eux un maître bienveillant, un généreux patron, et cependant tous se sentirent frappés en lui.

C'est que lorsque des centaines d'individus dépendent d'un seul homme, attendent de lui la vie de chaque jour, isolés des chances heureuses, ils subissent fatalement la communauté des revers.

Que la fortune du chef aille croissant, leur aisance ne croitra pas à proportion; ils y gagneront tout au plus de quoi vivre, si encore le fabricant ne trouve pas quelque ingénieux moyen de s'enrichir plus vite en réduisant la main-d'œuvre ou en se passant d'elle.

Mais qu'une crise commerciale vienne à se déclarer, qu'une industrie soit compromise, qu'un acci-

défense de la religion menacée et que, ministres et fidèles de cette religion, sachant en effet qu'ils avaient besoin d'être défendus, ont eu le droit de mettre tout en œuvre pour envoyer à cette tribune celui qui pouvait le mieux venir et plaider leur cause. (Marques d'assentiment et applaudissements à droite.)

Et maintenant, si vous venez me dire que la religion n'est pas menacée, je vous rappellerai les paroles prononcées, à Lille, le 6 février, par M. Gambetta : « Il faut que la prochaine Assemblée, celle que vous allez nommer vous-mêmes le 20 février, se lève et dise devant le monde : Me voilà, je suis tout jours la France du libre examen et de la libre-pensée. » (Bravo ! bravo ! — Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs à gauche et au centre.)

Je vous rappellerai encore cet autre discours de Lyon, où le même orateur jette aux catholiques ce défi public : « Quand on laisse de côté ce que j'appelle les idées accoussaires de l'élection et qu'on va au point culminant, quand on recherche quelle est la note dominante de ces élections, on voit que la France tout entière a voulu refouler l'écrit clérical au dedans. » (Nouveaux bravos et applaudissements à gauche.)

Je vous rappellerai enfin que, pendant toute la lutte électorale, on a poussé d'un bout de la France à l'autre ce cri de guerre contre les catholiques.

A droite. — Oui ! oui ! (Dénégations à gauche.)

M. le comte de Mun. — Et maintenant, Messieurs, je viens vous dire, moi : Le défi a été entendu et les catholiques ont relevé le gant; voilà le sens de mon élection, voilà pourquoi elle a été accueillie par le clergé et par tous les catholiques avec faveur, voilà ce que l'enquête vous révélera. Vous cherchez une conspiration, vous ne la trouverez pas. (Rumeurs à gauche.) Mais vous trouverez partout les catholiques fermement unis entre eux par la foi qui leur est commune, pour s'opposer de toutes leurs forces à l'avènement de cette libre-pensée que vous proclamez déjà ! (Interruption prolongée à gauche. — Marques d'assentiment à droite.)

Vous trouverez que, dans toute la France, il y a des populations chrétiennes qui ne veulent pas laisser attenter à leur foi, et toutes les fois qu'un homme se présente au milieu d'elles disant hautement qu'il est catholique, il est sûr, non-seulement de remporter les suffrages de tous, mais aussi d'être environné de tout le cortège d'efforts qui accompagne tout homme qui répond ainsi aux sentiments des populations auxquelles il s'adresse.

Voilà, Messieurs, ce que l'enquête vous apprendra, n'y cherchez pas autre chose. Et je vous épargne par cet avertissement d'une plus minutieuse et plus longue enquête.

Que si, cependant, comme on l'a dit, dans votre 7^e bureau, vous refusiez aux candidats catholiques le droit de se poser en champions de leur religion menacée... (Dénégations à gauche.) alors, Messieurs, vous n'auriez plus qu'une chose à faire, invalider l'élection. (Rumeurs diverses.)

dent enlève inopinément le capitaliste, le sort de l'ouvrier est remis en question.

Ce n'est pas du plus ou du moins de bien-être qu'il s'agit pour lui, c'est de pain : une menace de famine et de mort plane incessamment sur sa tête.

M. Jacquinet fut donc regretté, non pour le bien qu'il avait fait, mais pour le mal dont il s'était débarrassé.

Qui savait ce qui viendrait après lui ? La fabrique vendue, le troupeau d'ouvriers était à la merci de l'acquéreur.

Pour rentrer le plus tôt possible dans ses arcanes, celui-ci baisserait inmanquablement les salaires; et qui pourrait dire où s'arrêterait cette marche descendante, si rapide depuis quelques années ?

Comme jadis la gent taillable et corvéable restait dans chaque nouveau seigneur un nouveau tyran, la gent ouvrière s'effrayait de l'avidité d'un nouveau spéculateur. Elle s'efforçait bien de nourrir encore quelques rêves d'indépendance; mais ils lui échappaient de jour en jour, et l'avenir se montrait sombre et menaçant.

(La suite au prochain numéro.)

En faire sées; v voulez car, en le déba treindr contre réalité, agissen tion. Voi Parfait M. L sieurs, veut in faire de ment le décidé c dénonce vous at mais ve d'apaise vous coi solides commen passion. Voila qu'à mo étaient in mande, ser l'enq pour ou tion. (T droite. — est vivex de la dré

Les 41 quete co Mun rep en y com res, tout neuf de s au vote cinq ou s publicain Alicot et Les mi députés, phie, se : voté cont M. Thi

On lit e Nos lett très-grave thard. L'e les garant la contini de les sus décision : pour les it tions, mai ciers. On atte mesures q de Suisse renuédier à

Les Dro vifs reproc dant, n'av un modéré

« Quel sensé qui t disent-ils, Targé, en mes, ne ve osé l'avoue tour. Il n'y Gambetta i men de la c » Qu'en lain-Targé vriron les tard. »

Le chan vient de p Projet de lo

En ordonnant une enquête, vous pourrez faire supposer que vous avez d'autres visées; vous pourrez faire supposer que vous voulez faire surgir un scandale religieux, car, en définitive, vous avez tellement élargi le débat qu'il n'est plus possible de le restreindre. Votre enquête sera dirigée non pas contre une élection en particulier, mais, en réalité, d'une manière générale contre les agissements du clergé en matière d'élection.

Voix diverses à gauche. — Oui! oui! — Parfaitement! — C'est cela!

M. le comte de Mun. — Eh bien, messieurs, laissez-moi vous le dire, quand on veut inspirer la confiance, il ne faut pas faire de ces actes qui troublent profondément les consciences. Lorsque vous aurez décidé cette enquête qui doit, selon vous, dénoncer à la France le clergé catholique, vous aurez agité le pays une fois de plus; mais vous n'aurez pas travaillé à l'œuvre d'apaisement à laquelle vous dites vouloir consacrer. Vous n'aurez pas donné de solides fondements au gouvernement qui commence, vous aurez fait une œuvre de passion. (Protestations à gauche.)

Voilà pourquoi je disais, en commençant, qu'à mon sens les conclusions du bureau étaient inopportunes et pourquoi je vous demande, Messieurs, en terminant, de repousser l'enquête en vous prononçant nettement pour ou contre la validation de mon élection. (Très-bien! et applaudissements à droite.) — L'orateur, en regagnant son banc, est vivement félicité par plusieurs membres de la droite.)

Chronique générale.

Les 169 députés qui ont repoussé l'enquête contre l'élection de M. le comte de Mun représentent tout le groupe royaliste, en y comprenant les royalistes parlementaires, tout le groupe impérialiste, sauf huit ou neuf de ses membres qui n'ont pas pris part au vote, notamment M. Raoul Duval, et cinq ou six députés du centre gauche ou républicains constitutionnels, notamment MM. Alicot et de Gasté.

Les ministres membres de la Chambre des députés, MM. Decazes, Dufaure, Christophe, se sont abstenus; M. Waddington a voté contre l'enquête.

M. Thiers s'est abstenu.

On lit dans le *Moniteur universel*:

Nos lettres de Berne font prévoir une crise très-grave dans le percement du Saint-Gothard. L'entrepreneur, jugeant insuffisantes les garanties financières qu'on lui offre pour la continuation des travaux, serait à la veille de les suspendre. Les conséquences de cette décision seraient ruineuses non-seulement pour les intérêts économiques des populations, mais encore pour leurs intérêts financiers.

On attend avec quelque impatience les mesures que les gouvernements d'Allemagne, de Suisse et d'Italie doivent prendre afin de remédier à cette situation.

Les Droits de l'Homme adressent les plus vifs reproches à M. Allain-Targé qui, cependant, n'avait jamais, jusqu'ici, passé pour un modéré:

« Quel que soit le projet de M. de Pressensé qui a été repris par M. Allain-Targé, disent-ils, nous constatons que M. Allain-Targé, en proposant l'amnistie dans ces termes, ne veut pas de l'amnistie; il n'a pas osé l'avouer franchement, il a pris un détour. Il n'y a là rien qui doive étonner. M. Gambetta ne voulait-il pas renvoyer l'examen de la question d'amnistie en 1880? »

Qu'en pensent les électeurs de M. Allain-Targé? Nous aimons à croire qu'ils ouvriront les yeux; seulement il sera un peu tard.

Etranger.

ALLEMAGNE.

Le chancelier de l'empire d'Allemagne vient de présenter au Conseil fédéral un projet de loi concernant l'emploi de canton-

niers militaires dans le service des chemins de fer appartenant à des sociétés particulières.

On écrit, le 23, de Berlin, à la *Gazette de Cologne*, que le projet de loi concernant la centralisation des chemins de fer allemands sera certainement adopté par les deux Chambres prussiennes, et que la solution de cette question et les mesures que le chancelier de l'empire sera forcé de prendre pour arriver à son but dépendront uniquement de l'attitude du Parlement allemand. On ajoute que le prince Bismark ne perdra sûrement pas de vue le projet important qu'il a conçu dans l'intérêt de la nation allemande.

ÉTATS-UNIS.

Les ouvriers à New-York. — Le *New-York Times* fait connaître qu'il résulte d'une enquête récente que la situation des populations ouvrières dans cette ville ne s'est pas améliorée depuis la crise produite par la panique financière de 1873. Les corporations ne comptent guère aujourd'hui plus du tiers du nombre des membres qui leur appartenaient il y a trois ans. Les ouvriers du bâtiment sont ceux qui ont le plus souffert.

Leurs sociétés comprenaient, en 1873, 40,000 personnes; elle n'en comptent plus que 3,000. En 1873, diverses corporations étaient composées de 48,480 membres; aujourd'hui on n'en trouve que 48,000 dont 3,790 sont inoccupés. Un calcul fait avec soin du nombre des travailleurs en dehors des corps de métiers organisés, en porte le chiffre total à 58,350, sur lesquels il y en aurait 24,420 sans ouvrage. Les plombiers, gaziers, peintres, les industries du bâtiment, sont les plus éprouvés.

Dans quelques régions où domine l'industrie du fer, les manufactures ont réussi à maintenir le travail, sans réduire le prix de la main-d'œuvre. Mais, parmi les industries en souffrance, les fabriques d'appareils de chauffage ont été le plus à plaindre. Le travail manque également aux tailleurs, chapeliers, tonneliers et aux divers métiers qui dépendent de la construction ou de l'entretien des navires. Bien que la condition des cordonniers et des bottiers ne soit pas aussi bonne que l'an dernier, cependant c'est l'industrie dont la situation est la plus satisfaisante.

Chronique locale et de l'Ouest.

LA CAVALCADE DES ROSIERS.

Dimanche, la petite ville des Rosiers-sur-Loire avait aussi sa cavalcade de la mi-carême, organisée par les jeunes gens de la commune, sous la direction de M. Auriou. Cette fête carnavalesque, dont le mobile principal était la charité, a été très-brillante. Le temps, il est vrai, s'était mis de la partie: un soleil printanier succédait aux neiges et aux frimas des premiers jours de la semaine; aussi, grâce à cette belle journée, les populations dalentour étaient-elles accourues en foule pour assister au passage de la cavalcade dans les rues des Rosiers et de Gennes, ces deux localités reliées entre elles par leurs ponts suspendus.

Il était midi et demi lorsque le cortège, réuni sur l'un des quais des Rosiers, commença son parcours. La marche était ouverte par un groupe d'éclaireurs et de trompettes à cheval, suivis de cavaliers aux costumes frais et variés dont quelques-uns rappelaient les seigneurs des XVII^e et XVIII^e siècles.

Venaient ensuite: l'équipage du Charlatan; le char de l'Agriculture; le char de la Marine; le char de l'Industrie; une voiture de chanteurs; une autre voiture de travestis; le char de la Musique. La cavalcade était terminée par un char dans lequel se tenaient mollement assis quelques joueurs, disciples du *far niente*. On a aussi remarqué, dans le cortège, des personnages bouffons et grotesques qui ont beaucoup amusé les spectateurs. Partout les quêteurs travestis réclamaient l'obole destinée à secourir les pauvres des communes de Gennes et des Rosiers.

Le char de la Marine, ou plutôt le canot le *Belfort*, a dû s'arrêter au début de sa course, par suite de la rupture de l'un des essieux du véhicule remplaçant l'élément liquide. Contrairement à l'héroïque cité dont il portait le nom, le *Belfort* s'affaissa avant même d'avoir combattu; mais bien-

tôt, complètement réparé, il a pu reprendre sa place dans le cortège, montrer ses cordages ou s'escrimaient de jeunes mousses, et naviger jusqu'à la fin, sans nouvelle avarie.

La première halte de la cavalcade eut lieu sur la place de la Fontaine, où chars et cavaliers ont entouré la statue de Jeanne de Laval, bienfaitrice de la Vallée, dont l'érection, on se le rappelle, fut, le 17 octobre dernier, l'occasion d'une fête brillante.

Là, chacun put examiner à loisir l'ensemble de la cavalcade. Plusieurs jeunes gens à cheval avaient de fort jolis costumes; pour certains d'entre eux, la fantasia s'était chargée du soin de combiner leurs travestissements. L'un des cavaliers les plus remarquables était certes le président, M. Auriou; sous son riche costume de page, il se multipliait et transmettait avec une grâce parfaite des ordres qui étaient toujours ponctuellement exécutés. N'ayant pas l'honneur de connaître cet intelligent organisateur, nous sommes bien plus à l'aise pour le féliciter du résultat qu'il a obtenu. D'ailleurs, les habitants des Rosiers, aussi bien que les pauvres du pays, lui sauront gré du dévouement dont il a fait preuve dans cette fête de charité.

Le char de l'Agriculture, traîné par quatre bœufs, entouré d'ustensiles et d'instruments aratoires de toutes sortes, formait une véritable œuvre d'art. Celui de l'Industrie était également fort bien composé. Du reste, l'un et l'autre de ces chars, animés par de nombreux travailleurs, représentaient assez fidèlement l'industrie du pays et les productions de la fertile vallée de la Loire.

Plus loin, le char de la Musique produisait un très-joli effet. La fanfare des Rosiers, que dirige avec tant de zèle M. Desvignes, y faisait entendre, par intervalles, quelques-uns de ses plus jolis morceaux. Ce char était surmonté de la bannière ornée des trois médailles obtenues dans divers concours, lesquelles attestent l'habileté du chef et le succès des jeunes musiciens de la commune.

On vendait partout, au profit des indigents, une chansonnette de circonstance intitulée: *Folie-Charité*, sur l'air de la *Légende de M^{me} Angot*. Voici une strophe de cette chansonnette, écrite sans prétention par M. Ludovic A***, mais qui a sensiblement contribué à grossir la somme destinée au soulagement des pauvres:

Compagnons, qu'on s'apprette!
Tous quittons nos travaux!
Faisons-nous une fête
De soulager les maux.
La terre est plus légère,
Le marteau moins pesant,
Quand on songe à distraire
Du malheur l'indigent.

Après avoir parcouru en tous sens les rues et places des Rosiers, la cavalcade se dirigea vers la petite ville de Gennes: le passage du cortège sur les deux ponts offrait un coup-d'œil très-pittoresque. Bientôt les habitants du chef-lieu de canton virent arriver les chars et les cavaliers, et pendant deux heures cette localité assista au même spectacle qui venait d'être offert à la population de la ville voisine.

Au soir, il y eut, aux Rosiers, une retraite aux flambeaux avec feux de Bengale et des illuminations qui terminèrent dignement cette agréable journée.

Nous avons remarqué, parmi les spectateurs de la cavalcade des Rosiers, bon nombre de nos concitoyens; mais il est regrettable, cependant, qu'une plus grande publicité n'ait pas été donnée à cette fête, dont beaucoup de personnes n'ont pas eu connaissance. Les journaux eussent été heureux de l'annoncer avec quelques détails, et peut-être le bourg des Rosiers eût-il reçu un contingent de visiteurs bien autrement considérable.

Dans la séance de samedi, la Chambre des députés a validé l'élection de M. Louis Janvier de la Motte, élu dans l'arrondissement de Segré.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ concernant l'essai des chevaux dans le Champ-de-Foire.

Le Maire de la ville de Saumur, Vu l'article 48, titre I^{er}, du règlement de police générale de cette ville;

Attendu que, depuis l'achèvement des travaux du Champ-de-Foire, ce terrain est traversé par une chaussée macadamisée, affectée au passage des voitures de toutes

sortes, allant à la Gare de Poitiers ou en revenant;

Attendu que le Champ-de-Foire est l'endroit assigné pour essayer les chevaux, et afin de prévenir tout accident;

Arrête:

Art. 1^{er}. — La chaussée macadamisée qui conduit à la Gare du chemin de fer de Poitiers et traverse le Champ-de-Foire, depuis la rue de Poitiers, ainsi que celle qui va de la rue Verte à la rue Fardeau, sont interdites expressément à l'essai des chevaux, soit montés, soit attelés.

Art. 2. — L'essai des chevaux, soit montés, soit attelés, devra être fait dans l'espace compris, de chaque côté de la chaussée conduisant à la Gare de Poitiers, entre les trottoirs et les rangées d'arbres, et pas ailleurs.

Art. 3. — M. le commissaire de police et le garde-champêtre sont chargés de veiller à la stricte exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 27 mars 1876.

Le Maire, G. ROSSET, adj^l.

Dernières Nouvelles.

A la Chambre des députés, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'élection de M. Robert Mitchell dans l'arrondissement de la Réole (Gironde).

Un projet d'enquête est encore sur le tapis.

La commission chargée de faire une enquête sur l'élection de M. le comte de Mun a tenu hier une première séance afin de fixer l'ordre de ses travaux et de s'entendre sur les noms des personnes qui seront appelées tout d'abord à déposer.

La Chambre des députés étant décidée à terminer cette semaine la vérification des pouvoirs des membres dont les élections sont contestées, on annonce que plusieurs députés de la gauche ont l'intention de faire une proposition tendant à ce qu'il y ait deux séances par jour, une dans la matinée et l'autre dans l'après-midi, à l'heure habituelle.

L'Agence Havas déclare dénués de tout fondement les bruits mentionnés par quelques journaux d'un changement prochain dans le haut personnel diplomatique.

De nombreux projets de lois ont été déposés hier à l'ouverture de la séance, parmi lesquels il convient de citer:

- 1^o Un nouveau projet de loi déposé par M. Waddington et approuvé par le maréchal sur la collation des grades;
- 2^o Un projet de M. Naquet relatif au droit de réunion et d'association;
- 3^o Un projet de loi de MM. Germain Casse et Lockroy ayant pour objet de régler certains rapports entre les compagnies des chemins de fer, les mécaniciens et chauffeurs;
- 4^o Un projet de MM. Robert Mitchell et P. de Cassagnac proposant une enquête ayant pour objet de rechercher les moyens les plus propres à réduire les droits grevant les vins.

Pour les articles non signés: P. GODÉT.

Bulletin Financier.

Paris, 27 mars 1876.

Les tendances du marché des valeurs sont franchement mauvaises. Londres continue à vendre sur notre place de grosses quantités de Turc et d'obligations égyptiennes 1873.

Dans de telles conditions, il ne faut pas nous étonner de la faiblesse des rentes. Ainsi le 5 0/0, qui avait ouvert à 104,97 1/2, a fléchi à 104,62; le 3 0/0 reste à 66,50 après 66,55 au plus haut.

L'Italien clôture à 71,05, après 71,25. Les établissements de crédit ont payé leur tribut à la faiblesse générale. Le Crédit mobilier languit à 191,25; la Banque de Paris et des Pays-Bas est négligée à 1037,50; la banque ottomane est fortement affectée et tombe à 415.

Peu d'affaires sur le Lombard qui se tient à 226,25. L'Autrichien clôture à 585 après 580; plusieurs agents de change avaient reçu dans la matinée des ordres d'achats considérables pour comptes d'Italie et d'Allemagne.

Les valeurs ottomanes sont en pleine déroute. Le 5 0/0, qui avait fermé samedi à 17, a ouvert aujourd'hui à 16,50, pour clôturer à 16,05. Les créanciers du Sultan doivent s'armer de résignation.

Les fonds espagnols ne se comportent pas trop mal, comparativement aux autres valeurs du marché en banque.

Toujours beaucoup d'affaires en Égypte 1873. On attend avec impatience l'issue de la discussion qui a lieu aujourd'hui à la chambre des communes. Le dernier cours est 296,25. Londres vend, en revanche. Paris achète à outrance. Qui aura raison?

CRÉDIT GÉNÉRAL.— La maison **ABEL PILON**, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

Un nouvel ouvrage d'Alphonse Karr ayant pour titre: ... Plus c'est la même chose, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy. C'est la contre-partie de *Plus ça change*, publié avec tant de succès il y a quelques semaines. On retrouve dans ce livre, est-il besoin de le dire? toute la verve du spirituel et célèbre auteur des *Guêpes* et de tant d'autres œuvres remarquables.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à **MM. RÉOU et C^o**, banquiers, rue Le Pele-

tier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 25 mars.

Froment (l'h.) 77 k. 20	Huile chene. 50	—	—
2 ^e qualité. 74	Huile de lin. 50	—	—
Seigle. 75	Graine trèfle 50	70	—
Orges. 65	— luzerne 50	70	—
Avoine, bar. 50	Foin (h. bar.) 780	110	—
Fèves. 75	Luzerne — 780	90	—
Pois blancs. 80	Paille — 780	65	—
— rouges. 80	Amandes. 50	—	—
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50	250	—
Farine, culas. 157	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza. 65	qualité (52k.500)	55	—
Chenevis. 50	2 ^e	51	—
Huile de noix. 50	3 ^e	46	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1875. 1 ^{re} qualité	à 85
Id. 2 ^e id.	à 60

Ordin., env. de Saumur 1875. 1 ^{re} id.	à 55
Id. 1875. 2 ^e id.	à 45
Saint-Léger et environs 1875. 1 ^{re} id.	à 45
Id. 2 ^e id.	à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1875. 1 ^{re} id.	à 40
Id. 2 ^e id.	à 35
La Vienne. 1874. 1 ^{re} id.	à 35

ROUGES (2 hect. 20).	
Souzy et environs, 1875. 1 ^{re} qualité	à 100
Champigny, 1875. 2 ^e id.	à 100
Id. 1 ^{re} id.	à 75
Id. 1874. 2 ^e id.	à 75
Varrains, 1875. 1 ^{re} qualité	à 80
Varrains, 1875. 2 ^e id.	à 65
Bourguet, 1875. 1 ^{re} id.	à 70
Id. 1874. 2 ^e id.	à 70
Restigné. 1 ^{re} id.	à 65
Chinon, 1875. 2 ^e id.	à 60
Id. 1 ^{re} id.	à 58
Id. 1874. 2 ^e id.	à 58

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:	
6 heures 20 minutes du matin.	
11 — 30 —	
1 — 45 —	du soir.
7 — 40 —	

Départs de Poitiers pour Saumur:	
5 heures 35 minutes du matin.	
10 — 45 —	
12 — 30 —	du soir.
6 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 MARS 1876.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % j. décembre.	66	30	»	»	20	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov.	740	»	»	»	»	736	95	»
4 1/2 % j. septembre.	94	50	»	»	40	Crédit Mobilier	195	»	»	»	»	646	25	»
5 % j. novembre.	104	62	»	»	23	Crédit foncier d'Autriche	510	»	»	»	»	582	50	»
Obligations du Trésor, t. payé.	477	50	»	»	60	Charentes, 400 fr. p. j. août.	328	75	»	»	»	OBLIGATIONS.		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232	»	»	»	1	Est, jouissance nov.	593	50	»	»	»	Orléans	317	50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	485	»	»	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	988	75	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	314	»
— 1865, 4 %	500	»	»	»	50	Midi, jouissance juillet.	727	50	»	»	»	Est	313	25
— 1869, 3 %	369	»	»	»	25	Nord, jouissance juillet.	1320	»	»	»	»	Nord	316	50
— 1871, 3 %	350	»	»	»	20	Orléans, jouissance octobre.	1025	»	»	»	»	Ouest	311	25
— 1875, 4 %	479	50	1	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	640	»	»	»	»	Midi	313	25
Banque de France, j. juillet.	3630	»	»	»	5	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	1120	»	»	»	»	Deux-Charantes	292	»
Comptoir d'escompte, j. août.	613	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	23	1	»	»	»	Vendée	252	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	477	50	»	»	»	Société immobilière, j. janv.	332	50	»	»	»	Canal de Suez	531	50
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	365	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	332	50	»	»	»			
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	857	50	2	50	»									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus (s'arrête à Angers)	
9 — 45 —	omnibus.
0 — 1 —	omnibus.
1 — 33 —	soir, omnibus.
4 — 12 —	omnibus.
7 — 17 —	express-omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULON.	
3 heures 35 minutes du matin, omnibus-omnibus	
8 — 20 —	omnibus.
9 — 41 —	express-omnibus.
4 — 34 —	soir, omnibus.
10 — 28 —	express-omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE
Par adjudication, aux enchères publiques,
D'UNE MAISON
et dépendances,

Situées au Prieuré, commune de Saint-Georges-Châtelaion, canton de Doué-la-Fontaine, arrondissement de Saumur.

Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Flavien Vitré-Boutin, en son vivant demeurant en la commune de Saint-Georges-Châtelaion.

L'adjudication aura lieu le dimanche neuf avril mil huit cent soixante-seize, à l'heure de midi et demi, par le ministère dudit M^e TAUREAU, à la Mairie de la commune de Saint-Georges-Châtelaion.

En vertu d'une délibération du conseil de famille des enfants mineurs dudit sieur Vitré, du vingt-quatre janvier mil huit cent soixante-seize, et d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de Saumur, du seize mars suivant, qui homologue la délibération et ordonne ladite vente, et commet M^e Taureau pour y procéder;

Et à la requête de dame Ernestine Boutin, veuve de Flavien Vitré; ladite dame ayant demeuré à Saint-Georges-Châtelaion, et demeurant présentement au bourg de la commune de Gonnord, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de France, Victor et Flavien-Joseph Vitré, ses enfants mineurs, héritiers sous bénéfice d'inventaire de leur dit père, et ayant pour avoué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de M. Jean Vitré, domestique chez le sieur Brossais, fermier à la Simonière, commune de Joué, en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Vitré;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de M. Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine, procédé à la vente aux enchères publiques, en deux lots, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION.
1^{er} LOT.
Une maison, située à Saint-Georges-Châtelaion, au lieu dit le Prieuré; comprenant au rez-de-chaussée une cuisine et une salle à manger, au premier étage, quatre chambres, grenier au-dessus, petite cour devant la maison; le tout joignant au midi Saumureau, au couchant le même, au nord un passage commun, et au levant Taveau. — Allée commune conduisant

à la route de Jambé-Sèche. — Petit jardin au nord de ladite allée, entouré de murs de trois côtés, joignant la douve des enfants Renault.
Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000 fr.

2^e LOT.
Une cour, dans laquelle se trouve une écurie, une grange, une cave et un petit bâtiment; jardin au levant de ladite cour, à l'extrémité duquel existe une douve, joignant au nord et au couchant les enfants Renault, au levant Franco et au midi Taveau.
Ledit lot sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1,200 fr.

MISES A PRIX.
Ces immeubles seront mis en vente en deux lots et sur les mises à prix ci-après:
Le premier lot, sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000 fr.
Et le deuxième lot, sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1,200 »
Total des mises à prix : deux mille deux cents francs, ci..... 2,200 »

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le vingt-et-un mars mil huit cent soixante-seize.

Signé CHEDEAU.
Enregistré à Saumur, le vingt-trois mars mil huit cent soixante-seize, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé L. PALUSTRE. (113)

AVIS.

Les syndics de la faillite V^e de Fos-Letheulle et fils déclarent qu'il a été perdu, par un des faillis, quatre actions sur la boulangerie des Sociétés de secours mutuels de la ville de Saumur, et que la présente déclaration est faite pour se conformer à l'article onze des Statuts de la Société.
Pour le syndicat : (36) L. PROUST.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE VASTE MAISON
A Saumur, rue de la Visitation, 92.

A CÉDER
Pour cause de santé,

UN FONDS DE MARCHALERIE
A Yarennes-sous-Montsoreau,
Bien achalandé et bonne clientèle.
S'adresser à M. GURTON, qui l'exploite. (98)

A VENDRE VIN

SAINTE-NICOLAS-DE-BOURGUEIL
CLOS DU PAVILLON.
Première qualité.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER UNE MAISON
Située rue du Petit-Maure,
Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, cave et grenier.
S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre SAUMUR.

AGRANDISSEMENT
Vaste galerie, spécialement destinée à la vente de la confection pour hommes, jeunes gens et enfants.

Prochainement l'ouverture.

DEUX NOUVEAUX RAYONS
Chapeaux feutre, chapeaux de paille, casquettes, plus de 3,000 à choisir.

Parapluies en tous genres, 50 pour cent meilleur marché que dans les spécialités. (88)

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.

PAPIER WINSI
Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON
Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE **CINQ FRANCS PAR MOIS** JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Abel Pilon, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

- EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 300 fr.
 - Mysale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
 - Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Mame, richement reliée. 700 fr.
 - DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
 - Grandes cartes de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
 - Cartonnettes, par C. Sauvage, 13 vol. 390 fr.
 - PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
 - BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
 - L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
 - OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERLE, ETC.
 - BALZAC. Seule édition complète, ornée et définitive, publiée par Michel Lévy, 24 vol. in-8°.
 - CHATEAUBRIAND. Œuvres complètes, 9 gros vol. in-8° Jésus.
 - MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de 10 magnifiques vol. in-8°.
 - MICHAUD. Géographie, 16 volumes in-8°.
 - MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures.
 - LAMARTINE. Correspondance, 2 volumes in-8°.
 - moires et Poésies, le tout in-8°, 7 volumes in-8°.
 - LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 vol. 600 fr.
 - 20 francs par mois.
 - DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4°. 110 fr.
 - SEGUR (de). Histoire universelle, 7 vol. in-8°.
 - DANGEAU. Journal de l'histoire de Louis XIV, 49 vol. in-8°. 110 fr.
 - LUYNES (de). Mémoires sur la vie de Louis XV, 17 vol. in-8°. 110 fr.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un ceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigées par Mendelssohn, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix 30 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes
CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

EAU DENTIFRICE
DU CHIMISTE GOULARD.
Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailles, les gencives, de raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrachant les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, retirer les dents gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaussées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.
Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.
Dépôt général, à Paris, rue de l'Enfer, 5.
A SAUMUR, chez HENRI MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.
Saumur, imprimerie de P. GODET.